

# **Protocole de rédaction**

## **Revue *Études françaises***

### **SOUSSION D'ARTICLES ET DE DOSSIERS**

Les **articles libres** doivent être envoyés à la revue par courriel. Ils doivent être accompagnés d'un résumé (de mille signes environ) en français et en anglais et d'une notice bibliographique (de sept cent cinquante signes environ) qui précise le statut professionnel et les principales publications de l'auteur.

Les **propositions de dossiers** thématiques doivent être soumises au comité de rédaction au moins un an avant la date de leur parution prévue et contenir les éléments suivants :

- une description claire des objectifs, de la problématique et de l'originalité du dossier ;
- une liste des collaborateurs pressentis, avec un résumé détaillé et le titre (même provisoire) de chaque article ;
- une table des matières précisant l'ordre des articles.

Les dossiers comptent habituellement sept ou huit articles. On recommande fortement que l'affiliation professionnelle des collaborateurs soit diversifiée. Il est à noter que tous les articles publiés par la revue doivent être inédits et qu'elle ne publie pas d'actes de colloque.

La longueur des articles est d'environ quinze pages : il est demandé aux auteurs, à titre indicatif, de viser un maximum de trente-cinq mille signes espaces comprises. La revue ne publie que des articles écrits en français.

### **MISE EN FORME : CONSIGNES GÉNÉRALES**

1. Le corps du texte doit être composé à double interligne et justifié (à gauche et à droite). Les numéros de page doivent apparaître dans le coin supérieur droit du document, à l'exception de la première page.
2. Utiliser une seule police de caractère pour tout le texte (Times New Roman 12).
3. Il n'y a pas d'alinéa dans le corps de texte qui suit une citation en retrait si le paragraphe n'est pas terminé.
4. Dans les autres cas, les paragraphes du corps de texte commencent par un alinéa de 1 cm. Ne pas utiliser la touche « espace » pour faire un alinéa ; utiliser plutôt la fonction « retrait première ligne » du traitement de texte.
5. Il n'y a pas de saut de ligne ni de blanc ajouté entre les différents paragraphes.
6. On acceptera aisément deux niveaux de hiérarchisation dans les sous-titres. Les sous-titres de premier niveau seront composés en caractères gras, les sous-titres de deuxième niveau seront composés en italique maigre. Les sous-titres ne sont pas numérotés.
7. Pour l'ensemble du document, sélectionner « Français » dans le traitement de texte comme langue de correction. Ne pas oublier de courber les apostrophes (').

8. Les références sont données en note de bas de page sans bibliographie finale.
9. L'utilisation du gras et du soulignement est en principe à proscrire.

### NOTES DE BAS DE PAGE

1. Les notes sont numérotées de façon continue à l'intérieur du document.
2. L'appel de note suit immédiatement, avant les guillemets et avant toute ponctuation, la citation ou le mot auquel il se rapporte (sauf les cas où la phrase citée s'achève par un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension. Exemples : « Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !<sup>1</sup> » ; « Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe !<sup>1</sup> » ; « Tu viens d'incendier la Bibliothèque ?<sup>1</sup> » ; « Je suis tombé par terre, / C'est la faute à Voltaire, / Le nez dans le ruisseau, / C'est la faute à...<sup>1</sup> »).
3. Quand la note porte sur un groupe de citations, l'appel se place à l'extérieur du dernier guillemet fermant et avant le point final. Par exemple : Il dit que c'est « un roc », « un pic », « un cap », « une péninsule »<sup>1</sup>.
4. Le texte des notes est composé à simple interligne et justifié, dans un corps inférieur (corps 10). Le texte de chaque note commence par un alinéa de 1 cm (en utilisant la fonction « retrait première ligne » du traitement de texte).

### CITATIONS

1. Les citations courtes, de quatre lignes ou moins, sont intégrées au texte « entre guillemets ».
2. Toute intervention dans une citation (ajout, modification, etc.) doit être indiquée entre crochets droits ; s'il y a coupure d'un mot ou d'un passage dans une citation, l'indiquer par des points de suspension entre crochets droits [...].
3. Les citations longues, de cinq lignes et plus, doivent être présentées en retrait, sans guillemets et composées à simple interligne dans un corps inférieur (corps 11).
4. Lorsque l'italique est utilisé pour marquer une insistance à l'intérieur d'une citation, toujours indiquer que c'est l'auteur de la citation qui souligne lorsque celui-ci souligne. (L'absence de cette mention permet au lecteur de comprendre que c'est l'auteur cité qui souligne.)
5. Les citations en langue étrangère doivent être traduites en français, et le texte original doit être donné en note, après la référence bibliographique.

### RÉFÉRENCES

1. Mettre en italique le titre des livres, des revues et des journaux, mais en romain « entre guillemets » les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles ou de chapitres de livres.

2. Le nom de la ville doit toujours être en français. On écrira Marbourg, Fribourg et Salzbouurg (et non pas Marburg ni Friburg ni Salzburg), Florence (et non pas Firenze), Berne (et non pas Bern), Londres (et non pas London), etc.
3. On utilisera la mention « dans » et non « in ».
4. On préférera l'infinifif français « voir » à « cf. »
5. La première fois que l'on cite un texte, on doit en donner la référence complète en note. Les prénoms des auteurs seront toujours donnés en entier.

**Pour un livre :**

Prénom Nom de l'auteur, *Titre du livre*, lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection », année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Exemples :

Renée Balibar, *Histoire de la littérature française*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1993 [1991], p. 113.

Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, « Points », 1992 [1982], p. 113.

André Malraux, *L'homme précaire et la littérature*, Paris, Gallimard, 1977, p. 113.

On pourra, au besoin, donner la date de la publication originale entre parenthèses immédiatement après le titre.

Exemples :

Paul Ricœur, *Temps et récit. 1. L'intrigue et le récit historique* (1983), Paris, Seuil, « Points. Essais », 2006 [1991], p. 113.

L'édition originale de ce volume a paru en 1983 ; ce volume entre dans la collection « Points. Essais » en 1991 ; nous le citons dans cette collection d'après la réédition de 2006.

Maylis de Kerangal, *Corniche Kennedy* (2008), Paris, Gallimard, « Folio », 2020 [2010], p. 113.

L'édition originale a paru en 2008 (aux éditions Verticales) ; *Corniche Kennedy* entre dans la collection « Folio » en 2010 ; nous le citons dans cette collection d'après la réédition de 2020.

**Pour un ouvrage traduit :**

Prénom Nom de l'auteur, *Titre du livre*, trad. de langue par Prénom Nom, lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection », année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Exemple :

Giorgio Agamben, *Qu'est-ce que le contemporain ?*, trad. de l'italien par Maxime Rovere, Paris, Payot & Rivages, « Rivages poche », 2008, p. 9-10.

On pourra éventuellement donner le titre et la date de la publication originale entre crochets droits en fin de référence.

Exemple :

Lawrence W. Levine, *Culture d'en haut culture d'en bas. L'émergence des hiérarchies culturelles aux États-Unis*, trad. de l'anglais par Marianne Woollven et Olivier Vanhée, Paris, la Découverte, « Textes à l'appui », 2010, p. 113 [*Highbrow / Lowbrow. The Emergence of Cultural Hierarchy in America*, 1988].

**Pour un livre appartenant à une série :**

Prénom Nom de l'auteur, *Titre du livre*, dans *Titre de la série*, publié par [lors de la première occurrence puis en abrégé p.p.] Prénom Nom, lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection », volume ou tome, année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Exemples :

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du mal* (1857), dans *Œuvres complètes*, publié par Claude Pichois, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1975, p. 1-145.

Christine de Pizan, *Le livre des fais et meurs du sage roy Charles V*, publié par Suzanne Solente, Paris, Honoré Champion, t. I, 1936, p. 57.

**Pour un livre appartenant à une série avec plusieurs éditeurs :**

Prénom Nom de l'auteur, *Titre du livre*, publié par [lors de la première occurrence puis en abrégé p.p.] Prénom Nom (éditeur de cette œuvre), dans *Titre de la série*, sous la dir. de Prénom Nom (directeur de l'ensemble de la publication), lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection », volume ou tome, année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Exemples :

Honoré de Balzac, *Les paysans*, publié par Thierry Bodin, dans *La comédie humaine*, sous la dir. de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. IX, 1978, p. 49-347.

Marcel Proust, *Sodome et Gomorrhe*, publié par Antoine Compagnon, dans *À la recherche du temps perdu*, sous la dir. de Jean-Yves Tadié, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t. III, 1988, p. 3-515.

**Pour un article de périodique :**

Prénom Nom de l'auteur, « Titre de l'article », *Titre de la revue ou du journal*, volume ou tome, numéro ou fascicule (titre de ce numéro ou de ce fascicule s'il y a lieu, dir. Prénom Nom s'il y a lieu), date de publication (mois ou saison, lorsqu'il y a lieu, année), page citée.

Exemples :

Claire Asselin et Anne McLaughlin, « Patois ou français : la langue de la Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Langage et société*, n° 17, septembre 1981, p. 3-57.

Patrick Berthier, « Balzac et l'employé aux trognons de pomme », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 72, fasc. 3, 1994, p. 575-578.

Claude Duchet, « Un libraire libéral sous l'Empire et la Restauration : du nouveau sur Royol », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 65<sup>e</sup> année, n° 3, juillet-septembre 1965, p. 485-493.

Fernand Dumont, « La sociologie comme critique de la littérature », *Recherches sociographiques*, vol. V, n°s 1-2, janvier-août 1964, p. 232.

Fabien Gris, « Littérature contemporaine et scénario : les dynamiques intersémiotiques d'une forme projective », *La Licorne*, n° 116 (« Cinéma, littérature : projection », dir. Marie Martin), 2015, p. 90.

**Pour un chapitre dans un ouvrage collectif :**

Nom Prénom de l'auteur, « Titre du chapitre », dans Prénom Nom du responsable du collectif (dir.), *Titre de l'ouvrage*, lieu d'édition, éditeur, « Titre de la collection »,

volume ou tome, année de publication [année de la première édition entre crochets droits], page citée.

Exemples :

Roland Barthes, « Réflexions sur un manuel », dans Serge Doubrovski et Tzvetan Todorov (dir.), *L'enseignement de la littérature*, Paris, Plon, 1971, p. 170-177.

Marie-Thérèse Lorcin, « Christine de Pizan analyste de la société », dans Margarete Zimmerman et Dina de Rentiis (dir.), *The City of Scholars. New Approaches on Christine de Pizan*, Berlin / New York, Walter de Gruyter, 1994, p. 201.

Robert Escarpit, « Histoire de l'histoire de la littérature », dans Raymond Queneau (dir.), *Histoire des littératures*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », t. III, 1978 [1958], p. 1747-1813.

### **Pour une thèse / un mémoire de maîtrise :**

Prénom Nom de l'auteur, *Titre de la thèse / du mémoire*, thèse de doctorat / mémoire de maîtrise, institution, date, tomainson, nombre de pages.

Exemples :

Patrick Berthier, *La presse littéraire et dramatique au début de la Monarchie de Juillet (1830-1836)*, Université Paris IV, 1995, 4 vol., XVIII-2187 pages.

Pascale Roux, *Georges Henein. Écritures polémiques*, Université Paris III, 2009, 2 vol., 575 et 143 p.

Mariève Isabel, *Les représentations de la nature dans la littérature québécoise entre 1840 et 1940*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université McGill (département de Langue et Littérature françaises), 2010, 152 p.

### **6. Lorsqu'on cite un texte pour la deuxième (ou troisième ou quatrième...) fois :**

- On remet au long le Prénom Nom de l'auteur, *op. cit.*, suivi de la pagination quand il s'agit d'une monographie, et *loc. cit.* suivi de la pagination quand il s'agit d'un article de revue ou d'un chapitre d'ouvrage collectif, cela lorsque le texte cité n'est pas le même que celui de la note qui précède.

- On emploie le *ibid.* (ou *Ibid.* avec la majuscule en début de note ou en tête de phrase) lorsque le texte cité et la page sont identiques à ceux de la note qui précède.

- On emploie le *ibid.* (ou *Ibid.* avec la majuscule en début de note ou en tête de phrase), suivi du numéro de la page, lorsque le texte cité est le même que celui de la note qui précède mais que le numéro de la page est différent. (De même, on ne redonnera le numéro d'un volume ou d'un tome que si celui-ci est différent de celui qui est cité dans la note qui précède.)

- Si on a déjà cité deux monographies d'un même auteur, on répétera le titre de la monographie avant *op. cit.* ; si on a déjà cité deux articles de revue ou chapitres d'ouvrage collectif d'un même auteur, on répétera le titre de l'article de revue ou du chapitre d'ouvrage collectif avant *loc. cit.*, afin de lever l'incertitude.

### **7. Lorsque plusieurs renvois sont faits à un même texte, on emploie, après avoir donné la référence complète une première fois, la formule suivante : « Désormais abrégé XY suivi du numéro de la page ». Le choix du sigle reprend habituellement la première lettre de chacun des mots qui composent le titre.**

Exemple :

Jacques Brault, *Chemin faisant*, Montréal, Boréal, « Papiers collés », 1994 [1975], p. 158. Désormais abrégé *CF* suivi du numéro de la page.

On écrira ensuite (CF, 159) si on cite la page 159 du texte *Chemin faisant* de Jacques Brault. Le sigle et le numéro de page entre parenthèses seront ajoutés dans le corps du texte, à la suite de la citation en remplacement de l'appel de note. On utilisera la même abréviation lorsque l'on citera le texte de *Chemin faisant* dans une note de bas de page.

8. Lorsqu'on cite un article ou un document dont la publication originale est en ligne, on l'identifiera de préférence par son DOI [Digital Object Identifier], précédé de la mention « disponible en ligne, », lorsque ce numéro, unique et permanent, existe :

« Disponible en ligne, DOI : [10.7202/1042863ar](https://doi.org/10.7202/1042863ar) ».

En l'absence de cette identification, on donnera l'URL [Uniform Resource Locator] de l'article ou du document, précédée de la mention « disponible en ligne : » suivie de la plus récente date de consultation (information inutile avec le DOI) :

« Disponible en ligne : [erudit.org/fr/revues/etudfr/2018-v54-n1-etudfr03363/1042863ar/](http://erudit.org/fr/revues/etudfr/2018-v54-n1-etudfr03363/1042863ar/), page consultée le 31 mai 2021 ».

L'URL désigne un lieu (de stockage), le DOI est un nom (de document). Celui-ci offre une référence informatiquement beaucoup plus stable, typographiquement plus courte et moins inesthétique que celui-là. Les deux liens, [10.7202/1042863ar](https://doi.org/10.7202/1042863ar) et [erudit.org/fr/revues/etudfr/2018-v54-n1-etudfr03363/1042863ar/](http://erudit.org/fr/revues/etudfr/2018-v54-n1-etudfr03363/1042863ar/), renvoient au même texte, à la « Présentation » du vol. 54, n° 1, 2018, p. 5-12, de la revue *Études françaises*, numéro intitulé « Écritures de la contestation. La littérature des années 1968 ».

## TYPOGRAPHIE

1. Ne faire aucune coupure de mot en fin de ligne : ne pas utiliser la fonction « césure » (ni manuelle ni automatique) ni le trait d'union.
2. Ne jamais faire de double espace dans le texte. Toutes les espaces sont simples en typographie française.
3. Dans les titres, seule la première lettre est une majuscule. Les titres de livre sont séparés de leur sous-titre par un point suivi d'une majuscule (et non par un deux points).

Exemples :

*Les Rougon-Macquart. Histoire naturelle et sociale d'une famille sous le Second Empire — Palimpsestes. La littérature au second degré — Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire — Patience dans l'azur. L'évolution cosmique — etc.*

4. Les mentions de pages s'écrivent « p. » suivi du numéro de page ; pour deux pages, utiliser un seul « p. » et un trait d'union ; les numéros de page ne sont jamais abrégés : p. 113-143 (non pas p. 113-43). Les abréviations « t. » seront utilisées pour tome, « vol. » pour volume, « n° » pour numéro (exemples : p. 78 ; p. 78-113 ; t. II ; 4 vol. ; vol. 2 ; n° 2).
5. Employer les espaces insécables dans les cas suivants :
  - avant les deux-points, le point-virgule, le point d'exclamation, le point d'interrogation ;
  - après le « guillemet français ouvrant, avant le guillemet français fermant » ;
  - après les abréviations « p. », « t. », « vol. », « n° » (page, tome, volume, numéro).

6. Utiliser les guillemets français (« les chevrons ») ; ne recourir aux “guillemets anglais” (guillemets de second rang ; jamais de guillemets droits "...") que pour distinguer une citation dans une citation. S’il faut, dans une citation, marquer une citation faite dans une citation, on utilisera une virgule retournée (‘) pour ouvrir et une apostrophe (’) pour fermer.
7. Toujours mettre les accents, même sur les majuscules, afin de ne pas désorienter le lecteur, comme dans :
- LES ENFANTS LEGITIMES / LES ENFANTS LÉGITIMES / LES ENFANTS LÉGITIMÉS de Louis XIV
8. S’assurer de la ligature des Œ, Æ, œ et æ, qu’ils soient en minuscules ou en majuscules.
9. Mettre les exposants pour les nombres ordinaux : 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> (jamais 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>me</sup>), XVII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup>.
10. Les chiffres romains indiquant les siècles sont en petites capitales. On sera attentif à l’accord du mot *siècle* dans
- |  |   |  |
|--|---|--|
| XI <sup>e</sup> et XII <sup>e</sup> siècles      | = | les XI <sup>e</sup> et XII <sup>e</sup> siècles                    |
| le XI <sup>e</sup> et le XII <sup>e</sup> siècle | = | le XI <sup>e</sup> siècle et le XII <sup>e</sup> siècle            |
| XI <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècles        | = | (au sens de) XI <sup>e</sup> et XII <sup>e</sup> siècle            |
| XI <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècle         | = | (au sens de) XI <sup>e</sup> ou XII <sup>e</sup> siècle            |
| XI <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècle        | = | (au sens de) du XI <sup>e</sup> siècle au XIII <sup>e</sup> siècle |
11. Les décennies ne doivent pas être abrégées : 1510, 1620, 1730, 1840, 1950, 1960, 1970.
12. Mettre en italique les mots d’origine étrangère et les expressions latines.
13. Les sigles sont composés en grandes capitales sans points. On écrira toutefois BAnQ et BnF. Certains sigles très répandus et de prononciation aisée peuvent se composer en bas de casse : Benelux, Sacem, Unesco.
14. Il convient d’être attentif à la ponctuation : « Un abbé d’Asello, en Italie, fit inscrire sur la porte de [son] abbaye : *Porta, patens esto. Nulli claudaris honesto.* (Porte, reste ouverte. Ne sois fermée à aucun honnête homme.) Mais, par suite de l’ignorance du peintre, ce vers se trouva ponctué ainsi : *Porta, patens esto nulli. Claudaris honesto.* (Porte, ne reste ouverte pour personne. Sois fermée à l’honnête homme.) Cette inscription inconvenante fut signalée au pape, qui donna immédiatement l’abbaye d’Asello à un autre ecclésiastique. Celui-ci corrigea la faute, et ajouta le vers suivant : “*Uno pro puncto caruit Martinus Asello*”. (Pour un seul point, Martin perdit Asello) » (Eugène Boutmy, *Dictionnaire des typographes*, C. Marpon et E. Flammarion, 1883, p. 115 ; et Charles Nodier avant Boutmy, « Les inconvénients d’une faute d’impression », *Bulletin du bibliophile*, III<sup>e</sup> série, n° 2, mars-avril 1838, p. 55-56).
15. « On s’efforcera d’employer : *deuxième* quand l’énumération peut aller au-delà de deux ; *second* lorsqu’elle s’arrête à deux : le Second Empire, la II<sup>e</sup> République, la seconde guerre médique, la deuxième guerre punique, et avec optimisme : la seconde guerre mondiale » (*Lexique des règles typographiques en usage à l’Imprimerie nationale*, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 1975, p. 54).

(25 avril 2025)